



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE  
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Cabinet*

*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 22 février 2016

**INFORMATION MEDIAS**

**Déplacement du Président de la République  
en Polynésie française, le 22 février 2016**

**Signature du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD)**

Ce lundi 22 février 2016, a été signé, en présence du Président de la République et de la Ministre des Outre-mer, le Contrat de redynamisation des sites de Défense (CRSD), entre le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, le Président de la Polynésie française et les maires des communes de Arue, Mahina, Papeete, Tairapu-Est, et les représentants des maires de Pirae et de Faa'a.

Le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense a pour objectif de remplacer l'activité économique jadis générée par les forces armées, par des activités économiques propres à chaque commune : des zones d'activité économique, des marchés de proximité, des zones de développement touristique, etc.

Avec ce contrat, l'Etat cède près de 22 hectares aux communes pour un montant de 4,8 milliards de FCFP (soit près de 41M€).

L'Etat s'engage aussi, dans le cadre du CRSD, à investir de l'ordre de 700 millions de FCFP (soit 6M€) du Fonds pour la restructuration de la défense (FRED) et de près de 240 millions de FCFP (2M€) du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour aider les communes à mettre en œuvre leurs projets.

Le Pays de son côté, s'engage à hauteur de 480 millions de FCFP (4M€).

Concrètement, les projets au nombre de huit, s'articulent autour de quatre axes :

- La création de zones d'activités économiques à Arue, Mahina et Tairapu Est ;
- La requalification de zones et des aménagements urbains à Papeete et Pirae ;
- La création de zones d'activités touristiques et de loisirs à Tairapu Est ;
- La création d'infrastructures publiques pour le développement économique à Faa'a.

En plus de ces huit projets communaux financés dans le cadre du CRSD, l'Etat cède au Pays deux parcelles abritant des logements (Cité Grand à Pirae et cité Mariani à Tairapu Est).

Le Pays a prévu de développer sur ces sites des projets de logements.

L'Etat poursuivra, en outre, ce soutien au-delà de la durée du CRSD grâce à ses différentes lignes budgétaires de droit commun, notamment le Contrat de projets et le Fond intercommunal de péréquation.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)